

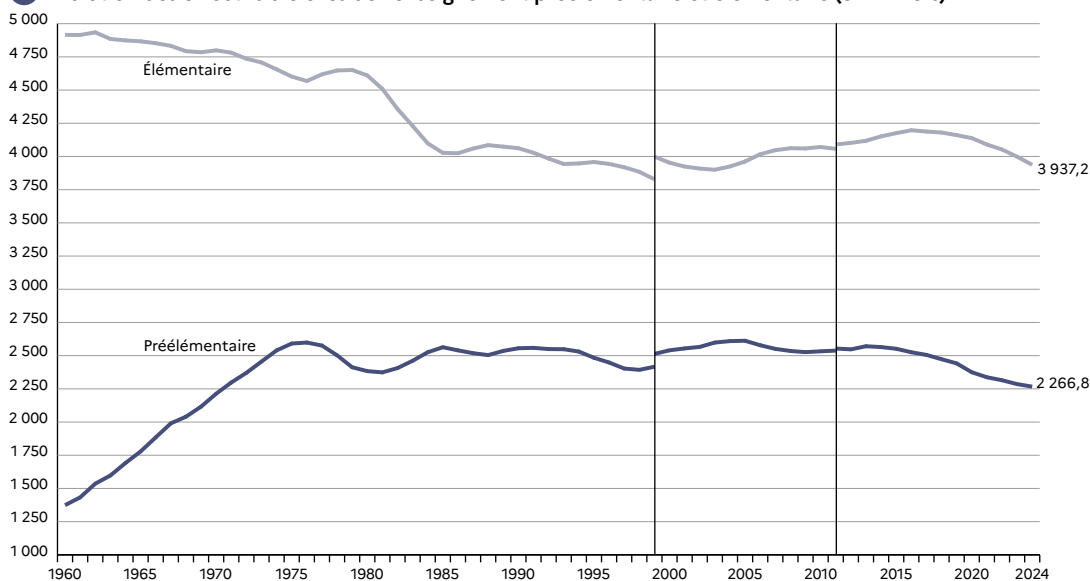
Au cours des dernières décennies, les évolutions des effectifs du premier degré ont été variables selon les niveaux. Les effectifs en préélémentaire ont presque doublé entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants avant l'âge obligatoire (1). Depuis, les variations s'expliquent par des générations plus ou moins nombreuses. Dans l'enseignement élémentaire, les variations d'effectifs résultent essentiellement des évolutions démographiques, avec notamment une forte baisse entre 1980 et 1985.

À la rentrée 2024, les écoles des secteurs public et privé sous contrat du premier degré scolarisent 6 261 800 élèves (2). La baisse amorcée en 2017 se poursuit (-1,2%), touchant plus fortement l'élémentaire (-1,5%) que le préélémentaire (-0,8%). La baisse des effectifs en préélémentaire porte sur tous les niveaux, à l'exception de la petite section qui connaît une hausse de 0,6% (+4 300 élèves à la rentrée 2024). Cette diminution globale s'explique par le fait que

la génération 2021, entrée à l'école à trois ans en 2024, est moins nombreuse que la génération 2018 entrant au CP à la même rentrée (écart de -16 500 naissances entre les générations 2018 et 2021) (3). En élémentaire, les effectifs diminuent aux niveaux CP, CE1, CE2 et CM1 (respectivement -7 600 élèves, -15 900 élèves, -16 800 élèves et -20 900 élèves) alors que les effectifs de CM2 stagnent.

À la rentrée 2024, le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public baisse de 1,4% tandis que celui du secteur privé sous contrat baisse de façon moins prononcée (-0,4%). La répartition entre ces deux secteurs est toutefois stable à la rentrée 2024 : la part du privé sous contrat représente 13,6%, soit 0,1 point de plus qu'à la rentrée 2023. Les **unités localisées pour l'inclusion scolaire** (ULIS), qui accueillent des élèves en situation de handicap, comptent 700 élèves de plus qu'à la rentrée 2023 (+1,2%).

1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (en milliers)



► Champ : France, public + privé sous contrat à partir de 2011; France (hors Mayotte), public et privé sous contrat de 1999 à 2008; France (hors DROM), public + privé sous contrat avant 1999. RERS 2025, DEPP
Lecture : à la rentrée 2024, 3 937 200 élèves sont scolarisés dans l'enseignement élémentaire.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.41; 23.50.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, statistiques de l'état civil.

2 Évolution des effectifs du premier degré (en milliers)

	2011	2015	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Public	5 810,7	5 885,3	5 807,8	5 764,9	5 691,7	5 613,8	5 564,1	5 486,5	5 411,6
Privé sous contrat	879,8	891,1	896,6	888,6	874,1	867,7	858,7	853,5	850,1
Total	6 690,4	6 776,4	6 704,3	6 653,5	6 565,8	6 481,5	6 422,8	6 339,9	6 261,8
Part du public (%)	86,9	86,8	86,6	86,6	86,7	86,6	86,6	86,5	86,4
Part du privé sous contrat (%)	13,1	13,2	13,4	13,4	13,3	13,4	13,4	13,5	13,6
Total préélémentaire	2 553,6	2 552,0	2 473,1	2 441,8	2 375,0	2 337,4	2 314,9	2 285,6	2 266,8
Part du public (%)	88,0	88,0	87,7	87,7	87,7	87,6	87,6	87,4	87,2
Très petite section (1)	93,7	92,2	86,7	80,4	68,8	71,2	70,0	66,3	63,6
Petite section (1)	809,8	796,5	764,2	754,6	736,1	727,2	726,3	714,2	718,5
Moyenne section (1)	816,3	819,8	804,5	787,1	769,2	754,7	746,0	742,4	726,7
Grande section (1)	833,8	843,6	817,6	819,6	800,9	784,4	772,6	762,7	757,9
Total élémentaire	4 090,2	4 175,7	4 180,2	4 160,8	4 138,0	4 090,0	4 052,5	3 998,4	3 937,2
Part du public (%)	86,1	86,1	85,9	85,9	86,0	85,9	86,0	85,9	85,9
CP	833,0	844,9	836,0	827,0	823,9	804,5	790,6	777,2	769,6
CE1	830,2	849,0	830,2	833,2	820,7	819,1	801,5	787,4	771,6
CE2	804,6	832,9	840,7	831,2	831,2	817,5	820,2	802,0	785,3
CM1	805,5	833,2	830,8	835,4	824,2	822,8	813,1	815,0	794,1
CM2	817,0	815,8	842,5	834,0	838,0	826,0	827,0	816,8	816,7
ULIS (2)	46,6	48,7	51,0	50,8	52,9	54,1	55,4	55,9	56,6
Part du public (%)	93,1	93,4	93,4	93,6	93,7	93,4	93,4	93,4	93,6
UEEA (3)									1,2
Part du public (%)									100,0

RERS 2025, DEPP

► **Champ : France, public + privé sous contrat.**

1. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.

2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

3. Unités d'enseignement en élémentaire autisme.

Lecture : à la rentrée 2024, 6 261 800 élèves sont scolarisés dans le premier degré, dont 2 266 800 dans le préélémentaire, 3 937 200 dans l'élémentaire, 56 600 en ULIS et 1 200 en UEEA.

3 Nombre de naissances (en milliers)

Année de naissance	Nombre de naissances	Année des 3 ans	Année théorique d'entrée au CP	Année théorique de sortie du 1 ^{er} degré
2007	818,7	2010	2013	2018
2008	828,4	2011	2014	2019
2009	824,6	2012	2015	2020
2010	832,8	2013	2016	2021
2011	823,4	2014	2017	2022
2012	821,0	2015	2018	2023
2013	811,5	2016	2019	2024
2014	818,6	2017	2020	2025
2015	798,9	2018	2021	2026
2016	783,6	2019	2022	2027
2017	769,6	2020	2023	2028
2018	758,6	2021	2024	2029
2019	753,4	2022	2025	2030
2020	735,2	2023	2026	2031
2021	742,1	2024	2027	2032
2022	726,0	2025	2028	2033

RERS 2025, DEPP

► **Champ : France (hors Mayotte avant 2014).****Lecture :** 726 000 enfants sont nés en 2022 en France (y compris Mayotte). Ils ont eu 2 ans en 2024, rentreront théoriquement au CP en 2028 et sortiront théoriquement du premier degré en 2033.

En France, l'enseignement public et privé sous contrat du premier degré scolarise 6 261 800 élèves à la rentrée 2024. Parmi eux, 297 500 sont scolarisés dans les départements d'outre-mer (notamment 113 200 à La Réunion) (1).

Le poids de chaque académie au niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille sont celles qui comptent le plus grand nombre d'élèves (respectivement 10%, 8% et 6% des élèves scolarisés dans le premier degré public et privé sous contrat) tandis que la Corse, Limoges, la Guadeloupe et la Guyane représentent moins de 1% des effectifs chacune.

Les écoles privées sous contrat accueillent 14% des effectifs du premier degré en France hexagonale et 7% dans les DROM. La part du privé sous contrat est variable

selon les départements de France hors DROM : moins de 4% des effectifs du premier degré dans la Creuse ou en Haute-Corse contre 49% dans le Morbihan et 50% en Vendée. Dans les DROM, il n'y a pas d'enseignement privé sous contrat à Mayotte et cette part atteint au maximum 12% en Guadeloupe.

À l'échelle nationale, les effectifs du premier degré dans les secteurs public et privé sous contrat sont en baisse par rapport à la rentrée précédente (-1,2%). Vingt-huit académies voient ainsi leurs effectifs diminuer. Ce repli est particulièrement marqué dans les académies de Lille, Nancy-Metz, Reims et Besançon qui enregistrent les plus fortes baisses (-2%). Dans deux académies, les effectifs sont en hausse : la Guyane (+1,3%) et Mayotte (+1,7%).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.41; 23.50.

1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2024

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Public et privé sous contrat	Évolution 2023-2024 (%)	Part du public (%)	Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Public et privé sous contrat	Évolution 2023-2024 (%)	Part du public (%)
Allier	22 812	2 224	25 036	-1,4	91,1	Calvados	49 828	8 490	58 318	-1,5	85,4
Cantal	8 349	1 157	9 506	-3,0	87,8	Eure	52 391	4 530	56 921	-2,1	92,0
Haute-Loire	12 608	6 413	19 021	-2,3	66,3	Manche	32 370	7 980	40 350	-1,5	80,2
Puy-de-Dôme	47 853	6 977	54 830	-0,8	87,3	Orne	16 955	4 478	21 433	-2,1	79,1
Clermont-Ferrand	91 622	16 771	108 393	-1,4	84,5	Seine-Maritime	105 212	11 616	116 828	-1,2	90,1
Ardèche	20 757	6 657	27 414	-1,2	75,7	Normandie	256 756	37 094	293 850	-1,5	87,4
Drôme	41 008	6 632	47 640	-2,0	86,1	Dordogne	26 887	1 987	28 874	-1,5	93,1
Isère	110 408	11 568	121 976	-1,8	90,5	Gironde	132 141	13 580	145 721	-1,0	90,7
Savoie	34 475	3 556	38 031	-0,8	90,6	Landes	30 751	2 611	33 362	-1,4	92,2
Haute-Savoie	75 170	10 963	86 133	0,2	87,3	Lot-et-Garonne	24 078	2 771	26 849	-2,3	89,7
Grenoble	281 818	39 376	321 194	-1,1	87,7	Pyrénées-Atlantiques	41 117	13 917	55 034	-0,9	74,7
Ain	61 456	6 782	68 238	-0,9	90,1	Bordeaux	254 974	34 866	289 840	-1,2	88,0
Loire	56 869	15 284	72 153	-1,6	78,8	Corrèze	15 790	1 388	17 178	-1,3	91,9
Rhône	156 137	33 394	189 531	-1,6	82,4	Creuse	7 123	256	7 379	-1,5	96,5
Lyon	274 462	55 460	329 922	-1,5	83,2	Haute-Vienne	26 533	1 863	28 396	-2,1	93,4
Auvergne-Rhône-Alpes	647 902	111 607	759 509	-1,3	85,3	Limoges	49 446	3 507	52 953	-1,7	93,4
Doubs	44 558	4 761	49 319	-1,6	90,3	Charente	24 298	2 753	27 051	-2,1	89,8
Jura	18 703	2 225	20 928	-2,8	89,4	Charente-Maritime	45 379	3 432	48 811	-1,6	93,0
Haute-Saône	17 603	1 298	18 901	-2,3	93,1	Deux-Sèvres	24 219	5 905	30 124	-2,4	80,4
Territoire de Belfort	10 785	1 266	12 051	-1,8	89,5	Vienne	30 828	4 393	35 221	-1,7	87,5
Besançon	91 649	9 550	101 199	-2,0	90,6	Poitiers	124 724	16 483	141 207	-1,9	88,3
Côte-d'Or	39 078	4 750	43 828	-1,3	89,2	Nouvelle-Aquitaine	429 144	54 856	484 000	-1,5	88,7
Nièvre	13 089	1 012	14 101	-2,1	92,8	Aude	27 915	2 333	30 248	-0,9	92,3
Saône-et-Loire	40 690	3 586	44 276	-1,6	91,9	Gard	59 977	8 159	68 136	-1,9	88,0
Yonne	25 152	2 414	27 566	-2,4	91,2	Hérault	95 395	12 014	107 409	-0,8	88,8
Dijon	118 009	11 762	129 771	-1,7	90,9	Lozère	3 955	1 811	5 766	-1,2	68,6
Bourgogne-Franche-Comté	209 658	21 312	230 970	-1,8	90,8	Pyrénées-Orientales	37 627	4 132	41 759	-1,1	90,1
Côtes-d'Armor	34 214	15 290	49 504	-1,1	69,1	Montpellier	224 869	28 449	253 318	-1,2	88,8
Finistère	46 839	28 165	75 004	-1,6	62,4	Arège	10 512	964	11 476	-0,8	91,6
Ille-et-Vilaine	66 493	39 017	105 510	-1,1	63,0	Aveyron	15 542	5 363	20 905	-0,8	74,3
Morbihan	33 951	32 145	66 096	-1,1	51,4	Haute-Garonne	119 089	11 928	131 017	-0,6	90,9
Rennes	181 497	114 617	296 114	-1,2	61,3	Gers	12 065	1 811	13 876	-1,9	86,9
Bretagne	181 497	114 617	296 114	-1,2	61,3	Lot	10 630	1 049	11 679	-1,3	91,0
Cher	21 757	1 873	23 630	-1,7	92,1	Hautes-Pyrénées	14 613	2 304	16 917	-1,7	86,4
Eure-et-Loir	37 141	4 194	41 335	-1,4	89,9	Tarn	26 292	5 011	31 303	-1,6	84,0
Indre	14 988	1 108	15 606	-2,0	92,9	Tarn-et-Garonne	21 126	2 585	23 711	-1,6	89,1
Indre-et-Loire	47 834	5 777	53 611	-0,8	89,2	Toulouse	229 869	31 015	260 884	-1,0	88,1
Loir-et-Cher	23 924	2 854	26 778	-2,0	89,3	Occitanie	454 738	59 464	514 202	-1,1	88,4
Loiret	60 528	5 825	66 353	-1,5	91,2	Loire-Atlantique	93 474	47 487	140 961	-1,1	66,3
Orléans-Tours	205 682	21 631	227 313	-1,4	90,5	Maine-et-Loire	47 511	30 014	77 525	-1,4	61,3
Centre-Val de Loire	205 682	21 631	227 313	-1,4	90,5	Mayenne	17 709	9 284	26 993	-3,0	65,6
Corse-du-Sud	10 876	732	11 608	0,7	93,7	Sarthe	42 650	8 151	50 801	-1,7	84,0
Haute-Corse	12 233	424	12 657	-0,8	96,7	Vendée	29 126	29 530	58 656	-2,3	49,7
Corse	23 109	1 156	24 265	-0,1	95,2	Nantes	230 470	124 466	354 936	-1,6	64,9
Meurthe-et-Moselle	55 986	4 326	60 312	-2,1	92,8	Pays de la Loire	230 470	124 466	354 936	-1,6	64,9
Meuse	13 291	1 034	14 325	-3,0	92,8	Alpes-de-Haute-Provence	12 914	735	13 649	-0,9	94,6
Moselle	85 546	4 516	90 062	-1,7	95,0	Hautes-Alpes	10 154	1 051	11 205	-1,1	90,6
Vosges	25 767	2 095	27 862	-2,5	92,5	Bouches-du-Rhône	180 250	22 308	202 558	-0,9	89,0
Nancy-Metz	180 590	11 971	192 561	-2,1	93,8	Vaucluse	48 915	6 241	55 156	-1,3	88,7
Ardennes	20 369	1 892	22 261	-2,7	91,5	Aix-Marseille	252 233	30 335	282 568	-1,0	89,3
Aube	24 318	2 665	26 983	-1,5	90,1	Alpes-Maritimes	90 836	9 609	100 445	-0,8	90,4
Marne	44 259	5 740	49 999	-1,7	88,5	Var	87 297	6 410	93 707	-0,6	93,2
Haute-Marne	12 298	776	13 074	-3,0	94,1	Nice	178 133	16 019	194 152	-0,7	91,7
Reims	101 244	11 713	112 317	-2,0	90,1	Provence-Alpes-Côte d'Azur	430 366	46 354	476 720	-0,9	90,3
Bas-Rhin	94 588	5 516	100 104	-1,3	94,5	France hors DROM	5 135 178	829 066	5 964 244	-1,3	86,1
Haut-Rhin	63 163	4 618	67 781	-1,3	93,2	Guadeloupe (1)	35 456	4 687	40 143	-1,7	88,3
Strasbourg	157 751	10 134	167 885	-1,3	94,0	Guyane	46 504	3 201	49 705	1,3	93,6
Grand Est	439 585	33 178	472 763	-1,8	93,0	Martinique	27 444	3 272	30 716	-0,6	89,3
Aisne	43 637	3 983	47 620	-2,2	91,6	Mayotte	63 766	0	63 766	1,7	100,0
Oise	77 692	5 312	83 004	-1,4	93,6	La Réunion	103 301	9 905	113 206	-0,1	91,3
Somme	40 980	7 228	48 208	-1,9	85,0	DROM	276 471	21 065	297 536	0,2	92,9
Amiens	162 309	16 523	178 832	-1,8	90,8	France	5 141 649	850 131	6 261 780	-1,2	86,4
Nord	202 398	55 982	258 380	-2,3	78,3						
Pas-de-Calais	120 195	17 975	138 170	-2,3	87,0						
Lille	322 593	73 957	396 550	-2,3	81,3						
Hauts-de-France	484 902	90 480	575 382	-2,1	84,5						
Seine-et-Marne	154 827	7 250	162 077	-0,1	95,3						
Seine-Saint-Denis	183 522	9 857	193 379	-1,1	94,9						
Val-de-Marne	130 201	11 157	141 358	-0,8	92,1						
Créteil	468 550	28 264	496 814	-0,7	94,3						
Paris	103 593	35 515	139 108	-1,4	74,5						
Yvelines	143 036	14 569	157 605	-1,1	90,8						
Essonne	145 682	7 981	153 663	0,2	94,8						
Hauts-de-Seine	132 261	18 965	151 226	-0,9	87,5						
Val-d'Oise	148 247	7 557	155 804	-0,4	95,1						
Versailles	569 226	49 072	618 298	-0,6	92,1						
Île-de-France	1 141 369	112 851	1 254 220	-0,7	91,0						

► Champ : France, public + privé sous contrat, y compris ULIS et UPEA.

RERS 2025, DEFP

1. Y compris 4 058 élèves scolarisés dans un établissement de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy.

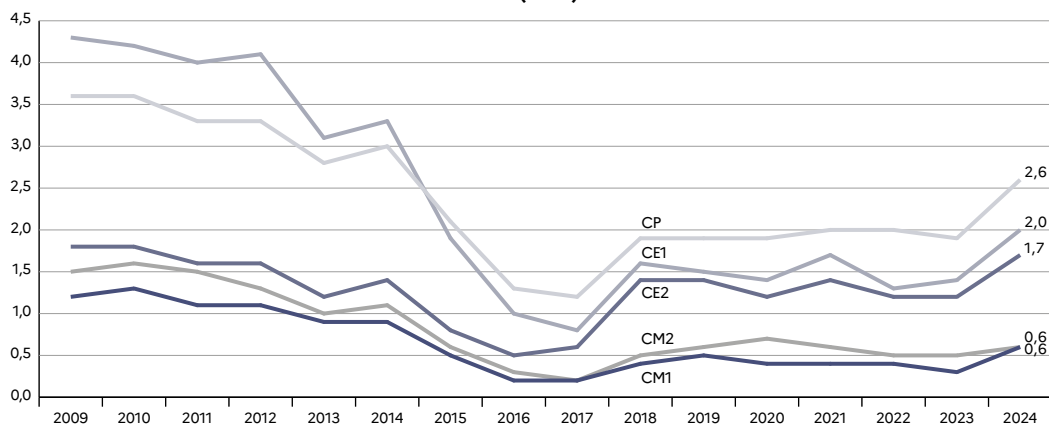
Lecture : à la rentrée 2024, dans l'académie de Clermont-Ferrand, 91 622 élèves sont scolarisés dans les établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

À la rentrée 2024, 6 261 800 élèves sont scolarisés dans des écoles publiques ou privées sous contrat (2). Les filles représentent 49 % des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé sous contrat. En effet, en France, 105 garçons naissent pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. Cependant, elles sont plus nombreuses à bénéficier de la scolarisation précoce : 51% des élèves de 2 ans scolarisés dans le secteur public sont des filles. Enfin, dans les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** et dans les **unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA)**, les filles sont très largement minoritaires (respectivement 35% et 18% dans le secteur public).

Quel que soit le niveau, les **taux de retard** des élèves du secteur privé sous contrat sont inférieurs à ceux des élèves du secteur public : 1,2% des élèves de CP et 5,8% des élèves de CM2 scolarisés dans le secteur public sont en retard contre 0,7% des élèves de CP et 4,5% des élèves de CM2 scolarisés dans le secteur privé sous contrat (3). Les filles sont moins en retard que les garçons : tous niveaux et secteurs confondus, 3,4% des filles scolarisées en élémentaire sont en retard, contre 4,4% des garçons.

Après des **taux de redoublement** dans les secteurs public et privé sous contrat historiquement bas à la rentrée 2017, ces taux ont ensuite augmenté à la rentrée 2018, notamment dans le cycle II (CP, CE1, CE2). Entre les rentrées 2019 et 2023, ils sont globalement stables (1). À la rentrée 2024, les taux de redoublement augmentent dans tous les niveaux. Cette hausse est particulièrement prononcée en CP, CE1 et CE2 (respectivement +0,7 point, +0,6 point et +0,5 point par rapport à la rentrée 2023). En CP, CE1, CE2 et CM2, les taux de redoublement sont plus élevés dans le secteur public que dans le secteur privé sous contrat. L'écart varie de 0,2 point en CM2 à 0,7 point en CP (4). En CM1, le taux de redoublement est légèrement plus élevé dans le secteur privé. Dans le secteur public, les filles redoublent moins souvent que les garçons en CP (-0,4 point) et en CM2 (-0,1 point) mais plus souvent en CE1 et CM1, les taux de redoublement des filles sont égaux à ceux des garçons. Dans le secteur privé sous contrat, les filles redoublent moins souvent que les garçons en CP (-0,4 point) et en CM1 (-0,1 point) alors que le taux de redoublement est le même en CE1, CE2 et CM2.

1 Évolution des taux de redoublement en élémentaire (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat.
Lecture : à la rentrée 2024, le taux de redoublement en CP est de 2,6%.

RERS 2025, DEPP

Précisions

La source Diapre est un dispositif de remontée de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2024, 100,0% des écoles publiques et 99,8% des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 98,6% des classes des secteurs public et privé sous contrat.

Âge révolu, taux de redoublement, taux de retard – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.41 ; 23.50.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.

2 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2024

Âge (1)	Préélémentaire		Élémentaire		ULIS (2)		UEEA (3)		Total	Part des filles (%)
	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)		
Public	1 977 175	48,9	3 380 317	49,1	52 935	34,9	1 222	18,2	5 411 649	48,9
dont France hors DROM	1 875 133	48,8	3 208 673	49,7	50 221	35,7	1 151	18,4	5 135 178	48,9
2 ans	48 386	50,8			12	58,3			48 398	50,8
3 ans	626 639	48,9			116	52,6			626 755	48,9
4 ans	636 650	49,0	14	50,0	35	45,7			636 699	49,0
5 ans	652 476	48,9	2 575	55,3	90	41,1	€		655 142	48,9
6 ans	12 661	31,2	639 999	49,2	1 292	28,2	163	14,1	654 115	48,8
7 ans	336	38,4	660 128	49,0	5 567	31,4	301	17,9	666 332	48,9
8 ans	27	37,0	669 847	49,1	8 822	33,6	260	24,2	678 956	48,9
9 ans			680 597	49,2	11 646	34,8	257	15,6	692 500	48,9
10 ans			681 315	49,4	14 212	35,8	153	13,7	695 680	49,1
11 ans ou plus			45 842	45,1	11 143	37,2	87	23,0	57 072	43,5
Privé sous contrat	289 589	49,9	556 918	49,3	3 624	38,0			850 131	49,5
dont France hors DROM	282 144	49,8	543 360	49,3	3 562	38,0			829 066	49,4
2 ans	15 234	52,0							15 234	52,0
3 ans	91 859	50,1			€				91 863	50,1
4 ans	90 063	49,7	€		11	9,1			90 080	49,7
5 ans	91 300	49,6	1 113	56,7	10	30,0			92 423	49,7
6 ans	1 073	34,5	102 007	49,7	70	24,3			103 150	49,5
7 ans	39	46,2	105 472	49,3	322	36,6			105 833	49,3
8 ans	21	61,9	110 126	49,2	522	39,3			110 669	49,1
9 ans			115 640	49,3	798	37,6			116 438	49,2
10 ans			116 442	49,4	960	37,9			117 402	49,3
11 ans ou plus			6 112	43,3	927	39,6			7 039	42,8
Public et privé sous contrat	2 266 764	49,0	3 937 235	49,2	56 559	35,1	1 222	18,2	6 261 780	49,0
dont France hors DROM	2 157 277	49,0	3 752 033	49,1	53 783	35,3	1 151	18,4	5 964 244	48,9

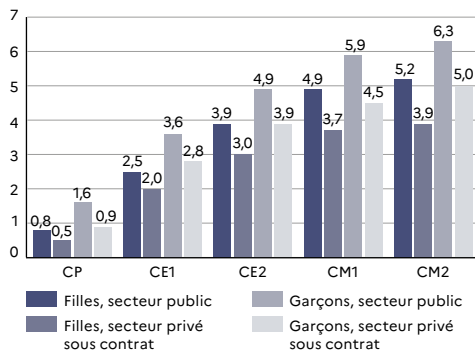
► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. Âge révolu.
2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.
3. Unités d'enseignement en élémentaire autisme.

Lecture : à la rentrée 2024, on recense 626 639 enfants âgés de 3 ans scolarisés en préélémentaire dans une école du secteur public, dont 48,9% de filles.

RERS 2025, DEPP

3 Taux de retard à l'entrée dans un niveau à la rentrée 2024 (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, le taux de retard à l'entrée en CP des filles scolarisées dans le secteur public est de 0,8%.

RERS 2025, DEPP

4 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2024 (en %)

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Public	2,7	2,1	1,8	0,6	0,7
Filles	2,5	2,1	1,8	0,6	0,6
Garçons	2,9	2,1	1,7	0,6	0,7
Privé sous contrat	2,0	1,4	1,4	0,7	0,5
Filles	1,9	1,4	1,4	0,6	0,5
Garçons	2,2	1,4	1,4	0,7	0,5
Ensemble public + privé sous contrat	2,6	2,0	1,7	0,6	0,6
Filles	2,4	2,0	1,8	0,6	0,6
Garçons	2,8	2,0	1,7	0,6	0,7

► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, le taux de redoublement en CP des filles scolarisées dans le secteur public est de 2,5%.

RERS 2025, DEPP

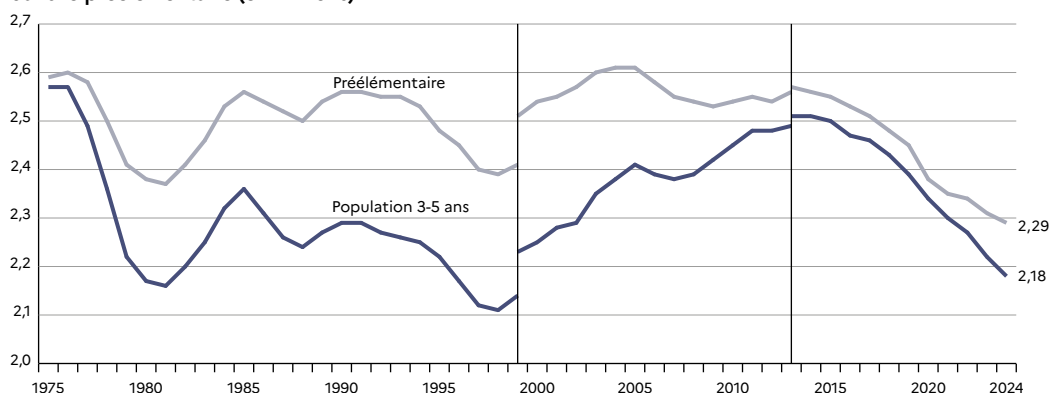
À la rentrée 2024, 2 282 100 enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés dans les écoles de France (2). Ce nombre d'élèves diminue par rapport à l'année précédente (-0,8%) en lien avec la baisse des naissances. La quasi-totalité des élèves de cette tranche d'âge sont scolarisés dans le niveau **préélémentaire** : seulement 0,5% des élèves de 5 ans fréquentent le niveau élémentaire.

Le nombre d'écoliers âgés de 2 ans recule à la rentrée 2024 (-4,2%) en lien avec la baisse du taux de scolarisation à cet âge : 9,2% des enfants de 2 ans sont scolarisés dans un établissement français à la rentrée 2024, soit une diminution de 0,2 point par rapport à la rentrée 2023 (3). Entre 1999 et 2012, ce taux – qui s'élevait à 34,6% (hors Mayotte) – a été divisé par trois. Il s'est stabilisé autour de 11,5% entre 2012 et 2019, avant de diminuer nettement à la rentrée 2020 dans un contexte de crise sanitaire.

À la rentrée 2024, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans en **éducation prioritaire** s'établit à 17,0% (15,5% dans les REP et 19,4% dans les REP+).

Depuis vingt ans, la quasi-totalité des enfants âgés de 3 à 5 ans sont scolarisés. L'évolution du nombre d'élèves de cette tranche d'âge suit l'évolution démographique, contrairement à celle des enfants de moins de 3 ans qui dépend davantage de la politique éducative. Ainsi, les effectifs du préélémentaire ont été en léger recul entre 1985 et 1999 en raison de la baisse du nombre de naissances au cours de cette période (1). L'augmentation du nombre de naissances entre 1999 et 2012 a, par la suite, entraîné une faible augmentation du nombre d'élèves en préélémentaire. Depuis 2012, la baisse démographique se traduit par une diminution continue des effectifs.

1 Évolution de la population des enfants âgés de 3 à 5 ans et de la population scolarisée dans le préélémentaire (en millions)



► Champ : France hors DROM avant 1999 ; France (hors Mayotte) de 1999 à 2013 ; France (y compris Mayotte) à partir de 2013, public + privé

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 2,29 millions d'élèves sont scolarisés en préélémentaire et 2,18 millions d'enfants âgés de 3 à 5 ans sont recensés dans la population française.

Note : les effectifs de préélémentaire sont supérieurs à la population des 3-5 ans car le niveau préélémentaire comprend également les élèves de 2 ans et certains élèves de 6 ans et plus. L'écart entre les courbes reflète l'évolution du taux de scolarisation à 2 ans.

Précisions

Population scolarisable – La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici les enfants de 2 à 5 ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2022, ont été calées sur le recensement de la population (RP).

Âge révolu – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 25.12 ; 24.41 ; 24.08.

2 Répartition des effectifs par âge

Âge (1)	Rentrée 2024				Rappel 2023			
	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Total	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Total
2 ans	48 398	15 234	2 389	66 021	50 284	16 024	2 586	68 894
3 ans	626 755	91 863	7 663	726 281	626 080	88 165	7 431	721 676
4 ans	636 699	90 080	7 829	734 608	652 755	89 789	7 559	750 103
dont élémentaire	14	6	5	25	24	4	0	28
5 ans	655 142	92 423	7 673	755 238	660 411	92 698	7 334	760 443
dont élémentaire	2 575	1 113	416	4 104	2 729	1 101	53	3 883
Total	1 966 994	289 600	25 554	2 282 148	1 989 530	286 676	24 910	2 301 116

► Champ : France, public + privé sous et hors contrat.

RERS 2025, DEPP

1. Âge révolu.

Lecture : à la rentrée 2024, 755 238 enfants âgés de 5 ans sont scolarisés dont 4 104 dans le niveau élémentaire.

3 Effectifs et taux de scolarisation des élèves âgés de 2 à 5 ans dans le préélémentaire

	1999	2012	2017	2019	2020	2021	2022p	2023p	2024p
Effectifs d'élèves de 2 ans	256 089	90 971	92 929	82 929	71 403	73 975	72 768	68 894	66 021
Taux de scolarisation à 2 ans (%)	34,6	10,9	11,6	10,8	9,5	9,9	10,0	9,4	9,2
dont : éducation prioritaire (1)	32,8	17,4	20,2	19,1	17,0	17,5	17,3	16,6	17,0
REP (1) (2)			18,8	18,1	15,7	16,4	16,2	15,4	15,5
REP+ (1) (2)			22,2	20,5	18,8	19,1	19,2	18,3	19,4
Effectifs d'élèves de 3 ans	753 773	803 538	788 127	761 126	742 476	734 734	733 710	721 676	726 339
Taux de scolarisation à 3 ans (%)	100,0	97,3	96,6	97,5	97,2	98,0	98,8	99,7	99,8
Effectifs d'élèves de 4 ans	759 396	823 213	809 365	793 725	775 919	761 934	753 738	750 103	734 731
Taux de scolarisation à 4 ans (%)	100,0	99,4	99,1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs d'élèves de 5 ans	743 562	816 787	826 374	818 453	798 551	782 404	770 297	760 443	755 465
Taux de scolarisation à 5 ans (%)	100,0	99,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs d'élèves de 3 à 5 ans	2 256 731	2 443 538	2 423 866	2 373 304	2 316 946	2 279 072	2 257 745	2 232 222	2 216 535
Taux de scolarisation des 3-5 ans (%)	100,0	98,6	98,6	99,4	99,4	99,6	100,0	100,0	100,0

► Champ : France (hors Mayotte) de 1999 à 2013; France (y compris Mayotte) à partir de 2013, public + privé sous et hors contrat.

RERS 2025, DEPP

1. L'évolution de ce taux de scolarisation est impactée par les changements de périmètre de l'éducation prioritaire.

2. Depuis la rentrée scolaire 2015, les écoles visées par la politique d'éducation prioritaire se répartissent en deux types de réseaux : les REP+, qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire et les REP, plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que les écoles situées hors de l'éducation prioritaire.

Lecture : à la rentrée 2024, on recense 66 021 élèves âgés de 2 ans dans le préélémentaire, soit 9,2% des enfants de cet âge dans la population française.

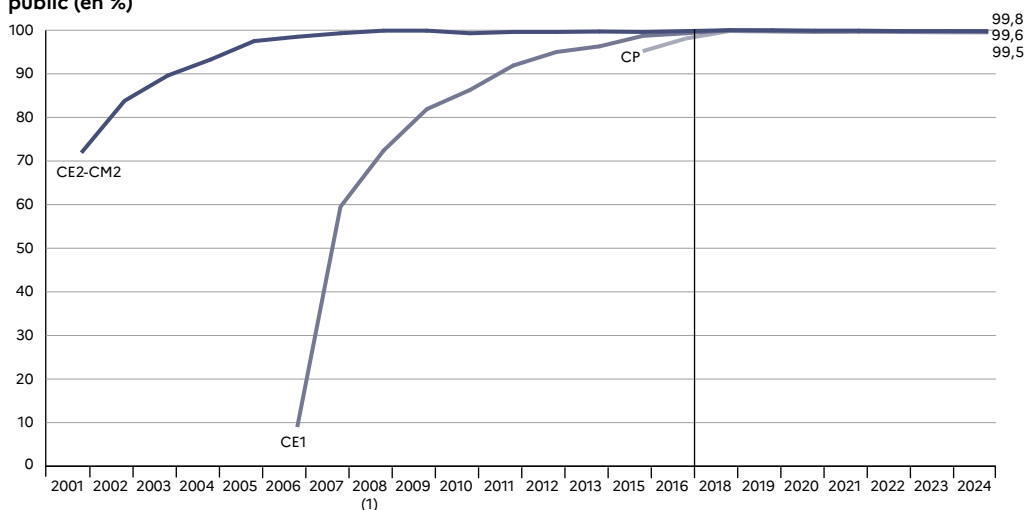
L'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales est régi par les programmes de juin 2016 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières.

À la rentrée 2024, la quasi-totalité des élèves de l'école élémentaire bénéficie d'un enseignement de langues vivantes (1)(2). L'objectif visant l'accès pour tous les élèves à l'apprentissage d'au moins une langue à l'école

élémentaire est désormais atteint, même au CP où cet enseignement concernait déjà 98 % des élèves dans le public et 95 % dans le privé sous contrat pour l'année scolaire 2016-2017.

Dans le secteur public comme dans le secteur privé sous contrat, l'anglais reste, très majoritairement, la langue la plus étudiée à l'école élémentaire : 96 % des élèves dans le secteur public et 98 % dans le secteur privé sous contrat (3). L'allemand conserve sa place de deuxième langue la plus étudiée : 4 % des élèves dans le secteur public et 2 % dans le secteur privé sous contrat.

1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes dans le secteur public (en %)



► Champ : France (y compris Mayotte à partir de 2018).

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures. L'enseignement au CP a débuté en 2014.

Lecture : en 2001, 71,9 % des élèves de CE2-CM2 du secteur public étudiaient une langue vivante.

Note : rentrée 2017, voir « Précisions ».

RERS 2025, DEPP

Précisions

Avertissement – Depuis la rentrée 2017, la DGESCO a renouvelé le mode de recensement des élèves bénéficiant de l'apprentissage d'une ou plusieurs langues vivantes étrangères ou régionales. Auparavant, les données étaient collectées sous forme agrégée via les inspections académiques. Depuis 2017, ces données sont directement saisies pour chaque élève par les directeurs d'école dans l'application ONDE (outil numérique pour la direction d'école) puis traitées pour figurer dans le fichier Diapre. Ces données ont pu être exploitées à partir de l'année scolaire 2018-2019.

Source

DGESCO-MENESR, enquête sur les langues vivantes à l'école élémentaire.
DEPP, extraction des données de l'application ONDE (Diapre).

2 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes (en %)

	Public			Privé sous contrat		
	CE2-CM2	CE1 (1)	CP (1)	CE2-CM2	CE1 (1)	CP (1)
2001-2002	71,9			71,9		
2002-2003	83,8			80,9		
2003-2004	89,6			89,8		
2004-2005	93,3			85,5		
2005-2006	97,5			88,5		
2006-2007	98,5	9,0		91,0	0,0	
2007-2008	99,3	59,5		94,1	72,4	
2008-2009	99,9	72,4		94,0	78,4	
2009-2010	99,9	81,9		96,3	85,8	
2010-2011	99,3	86,3		96,5	89,6	
2013-2014	99,7	96,3		96,8	93,7	
2014-2015	99,4	97,5	91,5	96,9	96,0	88,9
2015-2016	99,6	98,7	95,2	96,0	95,7	90,4
2016-2017	99,8	99,3	98,1	97,3	96,8	95,3
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (2)	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0	99,9
2019-2020 (2)	100,0	99,8	99,7	100,0	100,0	99,9
2020-2021 (2)	99,9	99,7	99,6	100,0	99,9	99,8
2021-2022 (2)	99,9	99,7	99,7	100,0	100,0	99,8
2022-2023 (2)	99,8	99,7	99,6	99,9	99,8	99,7
2023-2024 (2)	99,8	99,7	99,5	99,9	99,8	99,7
2024-2025 (2)	99,8	99,6	99,5	99,9	99,7	99,6

► Champ : France (y compris Mayotte à partir de 2018).

RERS 2025, DEPP, DGESCO

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures. L'enseignement au CP a débuté en 2014.

2. Les chiffres sont à prendre avec précaution à partir de 2018, car l'apprentissage de l'anglais est sélectionné par défaut dans l'application ONDE.

Il est toutefois possible de mettre à blanc cette information.

Lecture : en 2001, 71,9% des élèves de CE2-CM2 du secteur public étudiaient une langue vivante.

3 Évolution de la proportion d'élèves selon la langue enseignée (en %)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2009-2010	9,1	89,3	e	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1		1,5	0,7	0,1
2015-2016	6,2	92,0		1,1	0,7	0,1
2016-2017	9,4	91,7	e	0,9	0,7	0,1
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	3,2	97,7	0,0	0,5	0,4	0,0
2019-2020 (1)	3,3	96,4	0,0	0,5	0,4	0,1
2020-2021 (1)	3,7	95,9	0,0	0,5	0,4	0,1
2021-2022 (1)	3,8	95,8	0,0	0,5	0,4	0,1
2022-2023 (1)	3,6	95,8	0,0	0,5	0,4	0,1
2023-2024 (1)	3,5	95,9	0,0	0,5	0,4	0,1
2024-2025 (1)	3,6	95,9	0,0	0,5	0,4	0,0
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	e
2010-2011	5,9	95,3	e	1,3	0,1	
2011-2012	4,4	96,1		1,7	0,2	
2012-2013	6,7	92,2		1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0		1,7	0,2	
2014-2015	3,4	96,8	e	1,2	0,2	
2015-2016	4,2	98,1		1,9	0,3	
2016-2017	4,3	97,3	0,1	2,1	0,4	0,8
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	2,1	98,2	0,1	0,5	0,1	0,0
2019-2020 (1)	2,2	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2020-2021 (1)	2,2	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2021-2022 (1)	2,0	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2022-2023 (1)	2,0	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2023-2024 (1)	2,0	97,8	0,0	0,6	0,1	0,0
2024-2025 (1)	2,0	97,7	0,0	0,6	0,0	0,0

► Champ : France (y compris Mayotte à partir de 2018), y compris les CP à partir de 2016.

RERS 2025, DEPP, DGESCO

1. Jusqu'en 2016-2017, les calculs sont faits à partir de données agrégées via les inspections académiques et les taux indiqués portent sur les groupes d'élèves suivant un enseignement dans une langue donnée. À partir de l'année 2018-2019, les calculs sont faits à partir des données individuelles extraites de l'application ONDE. Les taux indiqués concernent la proportion d'élèves qui bénéficient d'un enseignement dans une langue donnée. Les chiffres sont à prendre avec précaution car l'apprentissage de l'anglais est sélectionné par défaut dans l'application ONDE. Il est toutefois possible de mettre à blanc cette information.

Lecture : en 2024, 3,6% des élèves du secteur public étudiaient l'allemand.

Note : la somme des pourcentages peut être supérieure à 100, car un élève peut bénéficier d'enseignements dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

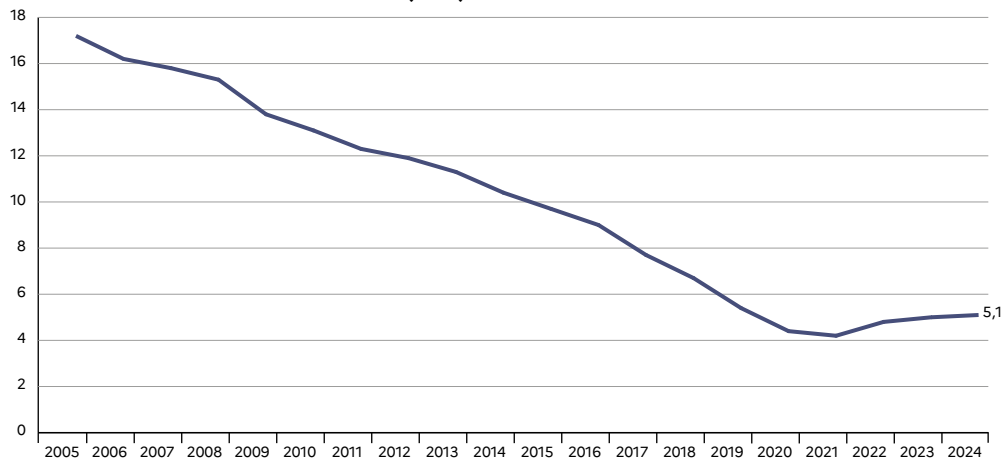
À la rentrée 2024, 787 600 élèves sont entrés en sixième (hors Segpa et ULIS), 40 300 d'entre eux avaient au moins un an de retard (5,1%) soit sensiblement le même nombre qu'en 2023 (1). Pour autant, sur le long terme, le nombre d'élèves ayant accumulé un retard scolaire a fortement reculé : à la rentrée 2005, il concernait 17,2% des effectifs, contre 9,7% en 2015 et 5,0% en 2023.

Les filles sont moins souvent en retard que les garçons (4,6%, contre 5,6%), tout comme les enfants d'enseignant par rapport aux enfants d'inactif (1,2%, contre 11,9%) (2).

À la rentrée 2024, 7,3% des élèves en réseau d'éducation prioritaire REP ou REP+ arrivent en sixième avec du retard tandis que cette proportion est de 4,8% en dehors de ces réseaux (3). Ces écarts s'expliquent en très grande partie par l'origine sociale, les élèves issus d'un milieu social défavorisé étant surreprésentés dans les écoles relevant d'un réseau d'éducation prioritaire.

Enfin, le retard à l'entrée en sixième est moindre dans les académies de Paris, Mayotte, Grenoble, Bordeaux et Versailles (moins de 4,1% chacune). Au contraire, il est plus élevé dans les académies de Reims (6,3%), Montpellier (6,4%), Guadeloupe (6,4%), Orléans-Tours (6,9%), Corse (6,7%) et dans celle de Guyane (7,9%) (4).

1 Évolution du retard à l'entrée en sixième (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.

Lecture : à la rentrée 2024, 5,1% des élèves ont au moins un an de retard à l'entrée en sixième.

RERS 2025, DEPP

Précisions

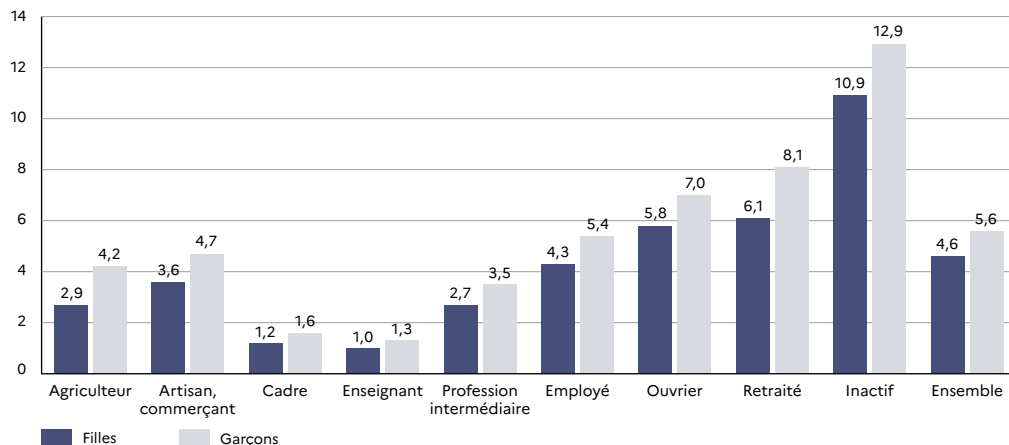
Population concernée – Élèves de sixième non redoublants, hors Segpa et hors ULIS (hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et établissements du secteur privé hors contrat).

Les entrants en sixième – Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

Pour en savoir plus

- *Géographie de l'École*, 2021, « Les inégalités sociales de compétences », indicateur 28.

2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième selon l'origine sociale de l'élève (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.

LECTURE : à la rentrée 2024, 2,9% des filles d'agriculteur ont au moins un an de retard à l'entrée en sixième.

RERS 2025, DEPP

3 Retard à l'entrée en sixième selon l'appartenance de l'école d'origine à un réseau REP ou REP+

	En REP ou REP+ en 2023		Public hors REP ou REP+ en 2023		Rappel 2014 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En Éclair (1)	Hors Éclair
« À l'heure » ou en avance	117 647	92,7	516 364	95,2	81,0	89,6
Un an de retard	9 124	7,2	25 638	4,7	18,3	10,2
Au moins deux ans de retard	166	0,1	308	0,1	0,7	0,2
Total en retard	9 290	7,3	25 946	4,8	19,0	10,4
Total entrants en sixième	126 937	100,0	542 310	100,0	100,0	100,0

► Champ : France, élèves entrant en sixième scolarisés dans une école publique en 2023 quel que soit leur lieu de scolarisation, hors Segpa et hors ULIS.

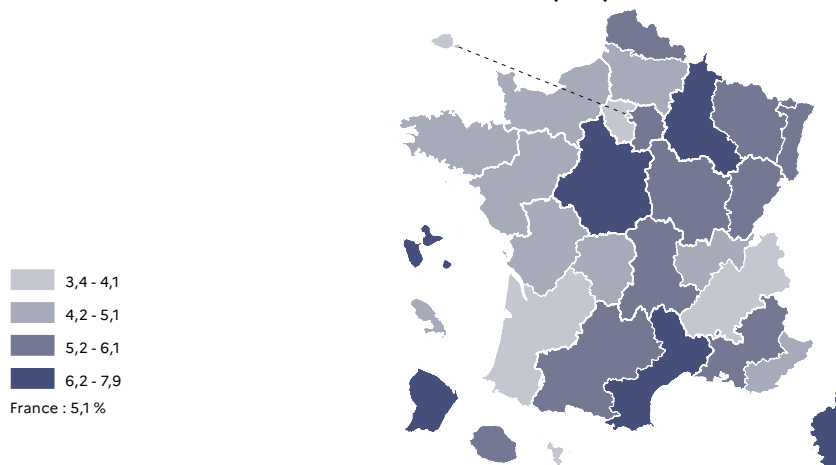
1. Éclair : écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

LECTURE : en 2024, 7,3% des élèves entrant en sixième et venant d'une école publique l'année précédente (2023) appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire REP ou REP+ ont au moins un an de retard.

7,2% en ont un seul, et 0,1% en ont au moins deux.

RERS 2025, DEPP

4 Retard à l'entrée en sixième selon l'académie de scolarisation (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.

LECTURE : en 2024, 3,4% des élèves scolarisés dans l'académie de Paris entrant en sixième sont en retard.

RERS 2025, DEPP

3.07 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1

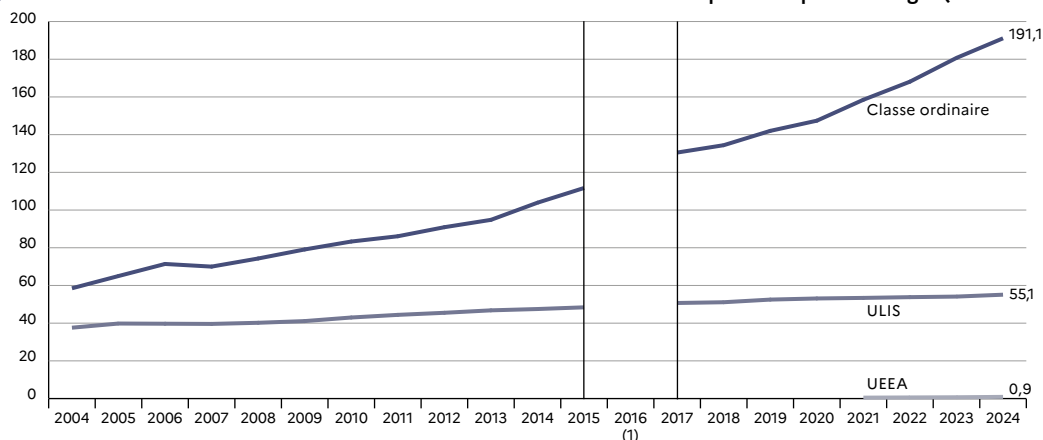
Au cours de l'année scolaire 2024-2025, 247 100 élèves bénéficiant d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** sont scolarisés en **milieu ordinaire** dans une école. Parmi eux, 77% sont scolarisés en **classe ordinaire**, c'est-à-dire en **scolarisation individuelle** et 23% sont scolarisés avec l'appui d'une **ULIS**, c'est-à-dire en **scolarisation collective**, ou dans une **UEEA** (1).

Les filles représentent 28% des élèves scolarisés en classe ordinaire et 34% des élèves scolarisés avec l'appui d'une ULIS ou en UEEA (2). La part de la scolarisation avec l'appui d'une ULIS ou en UEEA augmente avec l'âge. Elle concerne 5% des enfants bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire à 6 ans, un quart à 8 ans et la moitié à 11 ans.

La scolarisation avec l'appui d'une ULIS concerne 55 100 élèves, dont 94% dans le secteur public (3). En dix ans, ce nombre a progressé de 15,8% dans le secteur public contre 18,4% dans le privé.

Les élèves scolarisés avec l'appui d'une ULIS représentent 1% de l'ensemble des élèves de niveau élémentaire (4). Cette part varie de à peine plus de 0% à 2% selon les académies. Les taux les plus élevés s'observent dans les académies de Clermont-Ferrand, Strasbourg, La Réunion, Dijon, Nancy-Metz et la Guadeloupe. Les taux les plus faibles concernent les académies de Mayotte, Paris, Versailles, Nantes, Bordeaux et Rennes. On recense 5 410 structures ULIS implantées en école élémentaire sur l'ensemble du territoire.

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré (en milliers)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), public + privé (sous et hors contrat).

1. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

Lecture : en 2024-2025, 191,1 milliers d'élèves sont scolarisés en classe ordinaire, 55,1 milliers en ULIS, et 0,9 millier en UEEA.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements hospitaliers et médico-sociaux. Voir fiche 1.07.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36; 12.10.

Source

DEPP et DGESCO, enquête n° 3 relative aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

2 Modalités de scolarisation selon l'âge en 2024-2025

	Scolarisation individuelle en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS ou en UEEA			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
2 ans et 3 ans	3 746	99,6	32,5	15	0,4	26,7	3 761	1,5	32,5
4 ans	10 968	99,7	28,5	37	0,3	40,5	11 005	4,5	28,6
5 ans	18 835	99,4	26,8	105	0,6	41,0	18 940	7,7	26,9
6 ans	25 897	95,0	26,4	1 351	5,0	26,2	27 248	11,0	26,4
7 ans	25 433	81,6	25,6	5 736	18,4	29,5	31 169	12,6	26,3
8 ans	27 396	74,8	26,8	9 222	25,2	32,5	36 618	14,8	28,3
9 ans	31 389	71,6	27,4	12 441	28,4	33,4	43 830	17,7	29,1
10 ans	34 705	69,8	28,0	14 995	30,2	34,7	49 700	20,1	30,0
11 ans	12 306	51,3	31,9	11 671	48,7	35,9	23 977	9,7	33,8
12 ans et plus	420	50,7	33,8	408	49,3	39,5	828	0,3	36,6
Total	191 095	77,3	27,5	55 981	22,7	33,6	247 076	100,0	28,9

► Champ : France, public + privé (sous et hors contrat).

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024-2025, 81,6% des élèves en situation de handicap âgés de 7 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 25,6% d'entre eux sont des filles.

3 Évolution des effectifs d'élèves en ULIS selon le secteur

	1980	1990	1999	2005	2010	2014	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	40 426	44 573	49 197	51 608	50 015	50 464	50 659	51 608
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 559	2 931	3 271	3 470	3 410	3 352	3 430	3 470
Total	95 484	65 508	44 790	39 830	42 985	47 504	52 468	55 078	53 425	53 816	54 089	55 078
Part du public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,0	93,8	93,8	93,7	93,6	93,8	93,7	93,7

► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), public + privé (sous contrat et hors contrat).

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024-2025, 55 078 élèves en situation de handicap sont scolarisés avec l'appui d'une ULIS, dont 93,7% dans le public.

4 Répartition des ULIS et des élèves en ULIS école par académie en 2024-2025

Académies	Nombre d'ULIS	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)
Aix-Marseille	248	2 588	1,4
Amiens	207	2 122	1,8
Besançon	100	1 041	1,6
Bordeaux	238	2 078	1,1
Clermont-Ferrand	131	1 389	2,0
Corse	29	284	1,8
Créteil	316	3 117	1,0
Dijon	157	1 605	1,9
Grenoble	270	2 867	1,4
Lille	395	4 167	1,7
Limoges	54	551	1,6
Lyon	278	2 526	1,2
Montpellier	238	2 653	1,6
Nancy-Metz	235	2 399	1,9
Nantes	239	2 516	1,1
Nice	168	1 637	1,3
Normandie	274	2 853	1,5
Orléans-Tours	218	2 215	1,5
Paris	88	795	0,9
Poitiers	135	1 404	1,5
Reims	126	1 298	1,8
Rennes	197	2 116	1,1
Strasbourg	192	2 143	2,0
Toulouse	233	2 442	1,4
Versailles	338	3 400	0,9
France hors DROM	5 104	52 206	1,4
Guadeloupe	48	482	1,9
Guyane	58	565	1,8
Martinique	35	229	1,2
Mayotte	25	140	0,3
La Réunion	140	1 456	2,0
DROM	306	2 872	1,5
France	5 410	55 078	1,4

► Champ : France, public + privé (sous contrat et hors contrat).

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024-2025, 2,0% des élèves de niveau élémentaire de l'académie de Clermont-Ferrand sont scolarisés avec l'appui d'une ULIS. Cela représente 1 389 élèves répartis dans 131 structures ULIS.

3.08 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, les élèves bénéficiant d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** scolarisés en **milieu ordinaire** dans le premier degré (hors **UEEA**) fréquentent une école à temps plein pour 92 % d'entre eux (1). En **classe ordinaire**, la scolarisation à temps partiel concerne davantage les élèves du niveau préélémentaire (19 %) que ceux de l'élémentaire (5%). Le temps de scolarisation hebdomadaire est supérieur à un mi-temps pour 6 600 élèves sur les 18 600 scolarisés à temps partiel (36%).

En **classe ordinaire**, le temps de scolarisation diffère selon la nature du trouble (2). Entre 10 % et 15 %

des élèves sont scolarisés à temps partiel lorsqu'ils présentent des troubles du psychisme, des troubles viscéraux ou plusieurs troubles associés. À l'inverse, la scolarisation à temps partiel est nettement moins fréquente chez les élèves ayant des troubles du langage ou de la parole (2%), des troubles auditifs (5%) ou des troubles visuels (7%).

La part d'élèves scolarisés à temps partiel augmente avec le retard scolaire (3). La part d'élèves scolarisés à temps partiel est de 8 % parmi ceux à l'heure dans leur parcours ou ayant un an de retard mais atteint 16 % pour ceux ayant un retard de deux ans.

Précisions

Population concernée – Élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements hospitaliers et médico-sociaux. Voir 1.07.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 12.10.

Source

DEPP et DGESCO, enquête n° 3 relative aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

1 Temps de scolarisation selon le niveau et le mode de scolarisation en 2024-2025

Mode de scolarisation	Niveau	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total		%
Classes ordinaires	Préélémentaire	37 773	1 078	5 175	2 346	8 599	18,5	46 372
	Élémentaire	138 118	995	2 762	2 848	6 605	4,6	144 723
	Total	175 891	2 073	7 937	5 194	15 204	8,0	191 095
ULIS	Total	51 650	325	1 665	1 438	3 428	6,2	55 078
Total		227 541	2 398	9 602	6 632	18 632	7,6	246 173

► Champ : France, public + privé (sous contrat et hors contrat), hors élèves en UEEA.

LECTURE : en 2024-2025, dans le premier degré, 7,6% des élèves en situation de handicap sont scolarisés à temps partiel (soit 18 632 élèves).

RERS 2025, DEPP

2 Temps de scolarisation en classe ordinaire selon le trouble en 2024-2025

Trouble	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
		De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total		%
Troubles intellectuels ou cognitifs	50 239	561	2 250	1 315	4 126	7,6	54 365
Troubles du psychisme	25 363	554	2 191	1 469	4 214	14,2	29 577
Troubles du langage ou de la parole	32 252	55	253	334	642	2,0	32 894
Troubles auditifs	2 755	24	40	87	151	5,2	2 906
Troubles visuels	1 707	11	64	46	121	6,6	1 828
Troubles viscéraux	1 444	29	113	60	202	12,3	1 646
Troubles moteurs	5 822	73	301	210	584	9,1	6 406
Plusieurs troubles associés	31 901	600	1 971	1 163	3 734	10,5	35 635
Autres troubles	24 408	166	754	510	1 430	5,5	25 838
Total	175 891	2 073	7 937	5 194	15 204	8,0	191 095

► Champ : France, public + privé (sous contrat et hors contrat), hors élèves en UEEA et hors ULIS.

LECTURE : en 2024-2025, dans le premier degré, 7,6% des élèves en situation de handicap ayant un trouble intellectuel ou cognitif sont scolarisés à temps partiel (soit 4 126 élèves).

RERS 2025, DEPP

3 Temps de scolarisation en classe ordinaire selon le retard scolaire de l'élève en 2024-2025

Retard scolaire	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
		De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total		%
À l'heure	112 807	1 125	4 915	3 213	9 253	7,6	122 060
En retard d'un an	60 449	816	2 740	1 880	5 436	8,3	65 885
En retard de deux ans	2 635	132	282	101	515	16,3	3 150
Total	175 891	2 073	7 937	5 194	15 204	8,0	191 095

► Champ : France, public + privé (sous contrat et hors contrat), hors élèves en UEEA et hors ULIS.

LECTURE : en 2024-2025, dans le premier degré, 8,3% des élèves en situation de handicap en retard d'un an sont scolarisés à temps partiel (soit 5 436 élèves).

RERS 2025, DEPP

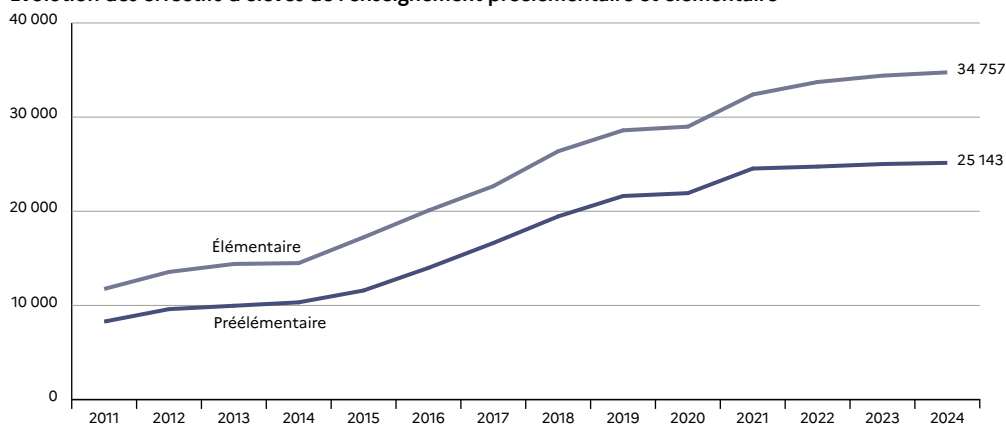
À la rentrée 2024, 60 500 élèves du premier degré sont scolarisés dans un **établissement du secteur privé hors contrat (1)(3)**. Le nombre d'établissements du secteur privé hors contrat dans lesquels sont scolarisés des élèves du premier degré est de 1 116 (2). Au sein de ces établissements, 25 100 élèves sont scolarisés au niveau préélémentaire, 34 800 au niveau élémentaire et une cinquantaine en ULIS.

En 2024, les effectifs du secteur privé hors contrat représentent 1,0% des élèves scolarisés dans le premier degré en France. Entre 2014 et 2024, le nombre total d'élèves du premier degré de l'enseignement privé hors contrat a augmenté de 35 600 élèves, une partie de la hausse s'expliquant par une meilleure identification des écoles du secteur privé hors contrat. En 2014, 24 800 élèves étaient scolarisés dans l'enseignement

privé hors contrat dans le premier degré, hors ULIS. Depuis, les effectifs sont en constante augmentation, avec un rythme de croissance moindre pour les rentrées scolaires de 2014, 2020, 2022 et 2023. À la rentrée 2024, le rythme de croissance des effectifs reste stable : +1,7%, soit 1 000 élèves de plus, contre +1,6% en 2023. La hausse est plus prononcée en élémentaire (+1,0%) qu'en préélémentaire (+0,5%).

À l'échelle académique, les progressions les plus importantes s'observent dans les académies de Guyane, de Normandie et d'Orléans-Tours (augmentation entre 12% et 50%) (4). À l'inverse, le nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré hors contrat décroît nettement entre 2023 et 2024 dans les académies de Dijon, de Reims et de Mayotte (diminution entre 11% et 16%).

1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire



► Champ : France, privé hors contrat.

Lecture : en 2024, 25 143 élèves du premier degré sont scolarisés en préélémentaire dans un établissement du secteur privé hors contrat.

RERS 2025, DEPP

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.41.

2 Nombre d'établissements du secteur privé hors contrat scolarisant des élèves du premier degré

	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'écoles									
Écoles privées hors contrat	502	719	871	976	1 016	1 071	1 102	1 120	1 116
Écoles publiques + privées	51 745	50 877	50 492	50 128	49 965	49 648	49 322	48 912	46 095
Part des écoles privées hors contrat (%)	1,0	1,4	1,7	1,9	2,0	2,2	2,2	2,3	2,4
Nombre de classes									
Classes des écoles privées hors contrat	1 959	2 630	3 106	3 375	3 404	3 662	3 826	3 923	4 112
Classes des écoles publiques + privées	285 405	289 246	289 133	292 755	295 081	295 566	295 546	294 069	292 650
Part des classes privées hors contrat (%)	0,7	0,9	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4
Nombre moyen d'élèves par classe (E/C)									
E/C dans les écoles privées hors contrat	14,7	15,0	14,8	14,9	15,0	15,6	15,3	15,2	14,7

► **Champ** : France, privé hors contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, 1 116 établissements du secteur privé hors contrat scolarisent des élèves du premier degré.

3 Évolution des effectifs du premier degré (1)

	2011	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Part du hors contrat en 2024 (%)
Ensemble premier degré														
Préélémentaire	8 281	9 606	10 328	11 586	13 989	16 629	19 455	21 620	21 926	24 539	24 746	25 017	25 143	1,1
Élémentaire	11 749	13 557	14 496	17 236	20 082	22 668	26 376	28 596	28 990	32 404	33 729	34 405	34 757	0,9
Indéterminé (2)													526	100,0
ULIS (3)	114	60	39	23	24	27	98	87	99	116	39	55	57	0,1
Total	20 144	23 223	24 863	28 845	34 095	39 324	45 929	50 303	51 015	57 059	58 514	59 477	60 483	1,0
Préélémentaire														
Très petite section (4)	1 092	1 234	1 471	1 432	1 822	2 116	2 392	2 488	2 568	2 820	2 769	2 586	2 368	3,6
Petite section (4)	2 332	2 788	2 803	3 279	4 051	4 965	5 524	6 411	6 342	7 417	7 357	7 431	7 549	1,0
Moyenne section (4)	2 384	2 848	3 067	3 425	4 193	4 882	6 033	6 434	6 619	7 173	7 602	7 559	7 760	1,1
Grande section (4)	2 473	2 736	2 987	3 450	3 923	4 666	5 506	6 287	6 397	7 129	7 018	7 441	7 466	1,0
Élémentaire														
CP	2 570	3 034	3 213	3 864	4 479	4 946	5 927	6 386	6 633	7 189	7 555	7 330	7 401	1,0
CE1	2 428	2 793	3 047	3 663	4 312	4 763	5 612	6 056	6 027	6 979	7 088	7 437	7 220	0,9
CE2	2 380	2 706	3 020	3 510	4 034	4 711	5 288	5 766	5 778	6 438	6 821	6 915	7 157	0,9
CM1	2 201	2 604	2 731	3 205	3 855	4 299	4 999	5 372	5 465	6 127	6 360	6 631	6 688	0,8
CM2	2 170	2 420	2 485	2 994	3 402	3 949	4 550	5 016	5 087	5 671	5 905	6 092	6 291	0,8

► **Champ** : France, privé hors contrat.

RERS 2025, DEPP

1. En outre en 2024, 6 206 élèves sont scolarisés dans une classe hors contrat au sein d'établissements privés sous contrat : 3 402 en préélémentaire et 2 390 en élémentaire.
2. Jusqu'à la rentrée 2023, les élèves scolarisés dans les classes hors contrat de niveau indéterminé étaient comptabilisés comme étant scolarisés dans une classe de niveau correspondant à leur âge. Depuis la rentrée 2024, il est désormais possible d'isoler et de recenser les élèves scolarisés dans les classes hors contrat de niveau indéterminé.
3. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.
4. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.

Lecture : en 2024, 25 143 élèves du premier degré sont scolarisés en préélémentaire dans un établissement du secteur privé hors contrat.

4 Effectifs de l'enseignement privé hors contrat dans le premier degré par académie à la rentrée 2024 et évolution par rapport à la rentrée 2023 (en %)

Académies	Privé hors contrat	Évolution 2023-2024 (%)
Aix-Marseille	3 363	0,3
Amiens	831	-2,8
Besançon	274	3,8
Bordeaux	2 473	-0,1
Clermont-Ferrand	467	3,3
Corse	163	3,8
Créteil	5 428	2,2
Dijon	524	-12,1
Grenoble	2 760	6,4
Lille	1 023	3,1
Limoges	253	-3,4
Lyon	3 492	0,8
Montpellier	2 730	4,9
Nancy-Metz	779	7,3
Nantes	2 150	4,0
Nice	3 057	1,8
Normandie	476	49,7
Orléans-Tours	1 299	12,2

Académies	Privé hors contrat	Évolution 2023-2024 (%)
Paris	5 300	-1,2
Poitiers	734	7,0
Reims	483	-15,4
Rennes	1 372	3,7
Strasbourg	1 809	7,9
Toulouse	2 677	0,7
Versailles	10 271	5,3
France hors DROM	54 188	2,9
Guadeloupe	2 087	-5,6
Martinique	1 012	-2,4
Guyane	37	19,4
La Réunion	549	-5,7
Mayotte	2 610	-11,1
DROM	6 295	-7,4
France	60 483	1,7

► **Champ** : France, privé hors contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, 3 363 élèves du premier degré sont scolarisés dans un établissement du secteur privé hors contrat de l'académie d'Aix-Marseille.